



Stagiaire mineure et jour férié

Par **lauraDBS**, le **01/05/2013** à **15:39**

Bonjour , alors voila j'ai 16 ans et est actuellement en stage en restauration. (Conventions collectives des HCR) . Mon patron me pose mes jours de repos exprès les jours fériés, a t'il le droit ? Les jours férié que j'ai droit ne doivent pas être en supplement de mes 2 jours de repos par semaine ? rnEn conclusion sa reviendrais à dire que j'ai mes deux jours de repos par semaine sans bénéficié de mes jours fériés .. rnrnJe manque d'information à se sujet et souhaite en savoir plus sur mes droit . rnMerci pour vos réponse , Cordialement .

Par **moisse**, le **01/05/2013** à **19:33**

Bonjour,rnL'attribution des jours de repos est décrite dans l'article 21 de votre convention collective.rnLe paiement ou la compensation des jours fériés non travaillés demande une ancienneté minimale d'un an.rnLa convention collective prévoyait ceci pour 8 jours fériés, mais j'ai un peu perdu de vue cette convention.

Par **lauraDBS**, le **01/05/2013** à **19:38**

Merci de votre réponse . rnBonne journée .